



Le Président

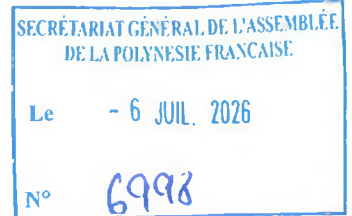
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 4626 /PR
(MEF26202113DL-6)

Papeete, le 06 JUIL 2026

à

**Monsieur le Président
de l'Assemblée de la Polynésie française**



Objet : Projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement

P. J. : 1 arrêté en conseil des ministres
1 exposé des motifs
1 projet de délibération

Monsieur le président,

Par un vote intervenu le vendredi 26 juin 2026, l'Assemblée de la Polynésie française a rejeté le projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement.

En application de l'article 156-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, aux fins d'examen par l'Assemblée de la Polynésie française, un nouveau projet de délibération portant sur le même objet, établi sur le fondement du projet initial, approuvé en conseil des ministres dans sa séance du 6 juillet 2026 et accompagné de l'exposé des motifs.

J'attire votre attention sur le caractère d'urgence de ce dossier que je vous saurais gré, en conséquence, de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour prioritaire des travaux de l'Assemblée de la Polynésie française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.



Moetai BROTHERSON



PRÉSIDENCE

ARRÊTÉ N° 992 / CM du 06 JUIL 2026
(NOR : MEF26202113DL-7)

projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement

LE PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 6 JUIL. 2026

ARRÊTE

Article 1er. - Le présent projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française par le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications ou le ministre désigné à cet effet qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article 2. - Le présent projet de délibération sera inscrit à l'ordre du jour prioritaire, en application des dispositions de l'article 153 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 susvisée.

Article 3. - La ministre en charge des relations avec les institutions est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de l'Assemblée de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

06 JUIL 2026

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

La ministre
en charge des relations avec les institutions

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. TETOOFA-PIRITUA

Minarii GALENON-TAUPUA

EXPOSE DES MOTIFS

Par lettre n° 3897/PR du 11 juin 2026, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement.

Ce projet de délibération a été rejeté par l'Assemblée de la Polynésie française dans sa séance du 26 juin dernier, sans qu'aucun amendement n'ait été déposé sur celui-ci.

Conformément au II de l'article 156-1 de la loi organique, le président de la Polynésie française peut transmettre un nouveau projet à l'assemblée de la Polynésie française dans un délai de dix jours à compter du vote de rejet, sur le fondement du projet initial modifié le cas échéant par un ou plusieurs des amendements présentés lors de la discussion.

Le présent projet de délibération est présenté à l'identique de sa version initiale transmise le 11 juin dernier à l'Assemblée de la Polynésie française, s'agissant d'un document à caractère technique constatant les montants des crédits de paiements non consommés sur l'année 2025.

Il convient à cet effet de reporter les crédits non consommés sur chaque opération afin de pouvoir poursuivre les engagements contractuels de la Polynésie française auprès des opérateurs économiques titulaires de marchés et contrats au titre des investissements du Pays.

Ainsi, ce projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur relatif au report sur la gestion 2026 des reliquats de crédits de paiement (CP) de l'exercice 2025 des comptes d'affectation spéciale, pour d'une part le *fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)* et, d'autre part le *fonds de prévention et de lutte contre les addictions (FPLA)*.

I - Le fonds pour le développement du tourisme de croisière

Les CP reportés sont financés en totalité par le résultat d'investissement reporté.

Le report sur l'exercice 2026 des reliquats de CP de l'exercice 2025 s'élève à 170 millions F CFP selon le détail joint en annexe 1 du projet de délibération.

Ajouté aux 18 millions F CFP du budget de l'année, l'enveloppe des CP du FDTC s'établit à 188 millions F CFP en budget modifié.

II - Le fonds de prévention et de lutte contre les addictions

Les CP reportés sont financés en totalité par le résultat d'investissement reporté.

Le report sur l'exercice 2026 des reliquats de CP de l'exercice 2025 s'élève à 25 millions F CFP selon le détail joint en annexe 2 du projet de délibération.

Ajouté aux 5 millions F CFP du budget primitif, l'enveloppe des CP du FPLA s'établit à 30 millions F CFP pour l'année 2026.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.



DÉLIBÉRATION N° / APF du
(NOR : MEF26202113DL-9)

relative à la modification n° 2 des budgets des comptes
d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report
des crédits de paiement

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code des finances publiques de la Polynésie française et notamment son Livre 1er ;

Vu la délibération n° 2025-120/APF du 10 décembre 2025 modifiée, relative aux budget des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° **992** /CM du **06 JUIL 2026** soumettant un projet de délibération à l'Assemblée de la Polynésie française ;

Dans sa séance du

ADOPTE

PREMIERE PARTIE

Les conditions générales de l'équilibre réel

Article 1er. - Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés pour chaque compte d'affectation spéciale en section d'investissement, comme suit :

	en FCFP	Investissement	
		Recettes	Dépenses
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	FDTC	+ 170 256 747	+ 170 256 747
Fonds de prévention et de lutte contre les addictions	FPLA	+ 25 100 332	+ 25 100 332

DEUXIEME PARTIE
Les moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2. - Le montant des recettes d'investissement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté	+ 170 256 747
TOTAL FDTC			+ 170 256 747
FPLA	001	Résultat d'investissement reporté	+ 25 100 332
TOTAL FPLA			+ 25 100 332

Article 3. - Le montant des crédits de paiement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	+ 170 256 747
TOTAL FDTC			+ 170 256 747
FPLA	910	Santé	+ 25 100 332
TOTAL FPLA			+ 25 100 332

Article 4. - Le report sur l'exercice 2026 des reliquats de crédits de paiement du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), restant à employer au 31 décembre 2025, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 170 256 747 F CFP déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 5. - Le report sur l'exercice 2026 des reliquats de crédits de paiement du fonds de prévention et de lutte contre les addictions (FPLA), restant à employer au 31 décembre 2025, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 25 100 332 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 6. - Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

Le Secrétaire

Le Président

Polynésie Française
Fonds de développement du tourisme de croisière
CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2025
ET REPORTES SUR LA GESTION 2026

Organisme : PF
Exercice : 2026
Budget : FDT
Edité le : 08/04/2026 04:33 PM

Annexe 1

No.AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
Mission	904	TOURISME
Programme	90401	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
	1.2016 Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	11 830 399
	1.2017 Aménagement du débarcadère de Paopao	3 583 908
	3.2017 Aménagement débarcadère de Papetoai	299 450
	3.2019 Construction débarcadère et aménagement Papaputa	80 269 635
	4.2019 Aménagement du débarcadère de Maroe	67 804 116
	1.2021 Équipements et aménagements touristiques - 2021	6 469 239
	Total Programme	170 256 747
	Total Mission	170 256 747
	TOTAL GENERAL	170 256 747

Polynésie Française
Fonds de prévention et de lutte contre les addicti
CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2025
ET REPORTES SUR LA GESTION 2026

Organisme : PF
Exercice : 2026
Budget : FPS
Edité le : 08/04/2026 04:33 PM

Annexe 2

No.AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
Mission	910 SANTE	
Programme	91002 SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	
	3.2021 Prévention - Aménagements et équipements - 2021	23 704 518
	2.2023 Subventions aux associations - 2023	1 395 814
	Total Programme	25 100 332
	Total Mission	25 100 332
	TOTAL GENERAL	25 100 332



POLYNESIE FRANCAISE

PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU BUDGET DE L'ANNEE 2026

Comptes d'affectation spéciale

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT
DU TOURISME DE CROISIERE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2026

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 06/05/26
 Page 2

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

TOURISME		MISSION : 904			
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES				
	TOTAL DEPENSES.....				170 256 747
	DEFICIT.....				170 256 747

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2026**

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		170 256 747	100
904	TOURISME	170 256 747	100	0	
TOTAL GENERAL		170 256 747	100	170 256 747	100

**BALANCE GENERALE DE LA MODIFICATION N°2 DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2026**

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE

LB* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		170 256 747	100,00	170 256 747	100,00	170 256 747	100,00	170 256 747	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			170 256 747	100,00			170 256 747	100,00				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	170 256 747	100,00			170 256 747	100,00						
23	Immobilisations en cours												
TOTAL GENERAL		170 256 747		170 256 747		170 256 747		170 256 747		0		0	

LB* : Ligne budgétaire

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE (FDTC)
BUDGET DE L'ANNEE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT			BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
PROG	ARTICLE	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
964 03		ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME						
	6744	Subventions exceptionnelles aux associations et autres organismes de droit privé - GIE TT		30 000 000				30 000 000
	678	Autres charges exceptionnelles		82 000 000				82 000 000
TOTAL 964 TOURISME			0	112 000 000	0	0	0	112 000 000
990 02		FISCALITE DIRECTE						
	7341	Taxe pour le développement de la croisière (TDC)	130 000 000				130 000 000	
TOTAL 990 GESTION FISCALE			130 000 000	0	0	0	130 000 000	0
991 02		GESTION FINANCIERE						
	681	Dotations aux amortissements		18 000 000				18 000 000
TOTAL 991 GESTION FINANCIERE			0	18 000 000	0	0	0	18 000 000
TOTAL GENERAL			130 000 000	130 000 000	0	0	130 000 000	130 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT				BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
MISSION	ART	n° AP	LIBELLES	RECETTES	MONTANT CP	RECETTES	MONTANT CP	RECETTES	MONTANT CP
001				0		170 256 747		170 256 747	
TOTAL 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				0	0	170 256 747	0	170 256 747	0
021				0		0		0	
TOTAL 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0	0	0	0	0	0
904			TOURISME		18 000 000		170 256 747		188 256 747
TOTAL 904 TOURISME				0	18 000 000	0	170 256 747	0	188 256 747
951			GESTION FINANCIERE						
	280		Amortissements des immobilisations incorporelles	18 000 000		0		18 000 000	
TOTAL 951 GESTION FINANCIERE				18 000 000	0	0	0	18 000 000	0
TOTAL GENERAL				18 000 000	18 000 000	170 256 747	170 256 747	188 256 747	188 256 747

FONDS DE PREVENTION ET
DE LUTTE CONTRE LES
ADDICTIONS

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2026

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2026**

FONDS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		25 100 332	100
910	SANTE	25 100 332	100	0	
TOTAL GENERAL		25 100 332	100	25 100 332	100

**BALANCE GENERALE DE LA MODIFICATION N°2 DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2026**

FONDS DE PREVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

LB* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		25 100 332	100,00	25 100 332	100,00	25 100 332	100,00	25 100 332	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			25 100 332	100,00			25 100 332	100,00				
20	Immobilisations incorporelles	25 100 332	100,00			25 100 332	100,00						
21	Immobilisations corporelles												
TOTAL GENERAL		25 100 332		25 100 332		25 100 332		25 100 332		0		0	

LB* : Ligne budgétaire

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20 et 21

FONDS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (FPLA)

BUDGET DE L'ANNEE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT			BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
PROG	ARTICLE	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	587 774 500				587 774 500	
		TOTAL 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	587 774 500	0	0	0	587 774 500	0
96901		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE						
	606	Achats non stockés de matière et de fourniture		53 825 000		0		53 825 000
96902		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE						
	6573	Subvention de fonctionnement aux organismes publics		36 420 000		0		36 420 000
96905		SOUTIEN A L'ÉLÈVE						
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé		43 720 000		0		43 720 000
		TOTAL 969 ENSEIGNEMENT	0	133 965 000	0	0	0	133 965 000
970 02		SANTE PUBLIQUE - PREVENTION						
	602	Achats stockés - Autres approvisionnements		97 274 000				97 274 000
	606	Achats non stockés de matières premières (et fournitures)		1 960 000				1 960 000
	613	Locations		275 000				275 000
	617	Etudes et recherches		9 090 000				9 090 000
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		138 500 000				138 500 000
	623	Publicité, publications, relations publiques		87 600 000				87 600 000
	624	Transports		7 520 000				7 520 000
	625	Déplacements et missions		7 400 000				7 400 000
	628	Divers - Autres		2 290 500				2 290 500
	6573	Subvention de fonctionnement aux organismes publics		25 000 000				25 000 000
	657332	CHPF		69 000 000				69 000 000
	657334	FARE TAMA HAU		133 400 000		0		133 400 000
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé		223 300 000		0		223 300 000
	6743	Subventions exceptionnelles aux organismes publics		150 000 000				150 000 000
		TOTAL 970 SANTE	0	952 609 500	0	0	0	952 609 500
971 01		PROTECTION DE L'ENFANCE						
	623	Publicité, publications, relations publiques		49 500 000		0		49 500 000
971 02		SOLIDARITE						
	623	Publicité, publications, relations publiques		33 500 000		0		33 500 000
971 03		COHESION SOCIALE						
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		6 820 000				6 820 000
	623	Publicité, publications, relations publiques		76 000 000		0		76 000 000
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé		72 180 000		0		72 180 000
971 06		SPORTS						
	652	Aides à caractère économique		64 000 000				64 000 000
		TOTAL 971 VIE SOCIALE	0	302 000 000	0	0	0	302 000 000
990 01		FISCALITE INDIRECTE						
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 000 000				3 000 000
	712 32	Droits de consommation sur le tabac	325 000 000				325 000 000	
	712 33	Droit de consommation sur les liquides destinés au vapotage	23 800 000				23 800 000	
	712 41	Taxe de consommation pour la prévention	190 000 000				190 000 000	
	713 21	Taxe de consommation pour la prévention en régime intérieur	270 000 000				270 000 000	
		TOTAL 990 GESTION FISCALE	808 800 000	3 000 000	0	0	808 800 000	3 000 000
991 02		AUTOFINANCEMENT NET						
	681	Dotations aux amortissements		5 000 000				5 000 000
		TOTAL 991 GESTION FINANCIERE	0	5 000 000	0	0	0	5 000 000
		TOTAL GENERAL	1 396 574 500	1 396 574 500	0	0	1 396 574 500	1 396 574 500

FONDS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (FPLA)

BUDGET DE L'ANNEE 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT			BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
MISSION	ART	n° AP	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
001		Résultat d'investissement reporté			25 100 332		25 100 332	
		TOTAL 001	0	0	25 100 332	0	25 100 332	0
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
		TOTAL 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	0	0
910		SANTE		5 000 000		25 100 332		30 100 332
		TOTAL 910 SANTE	0	5 000 000	0	25 100 332	0	30 100 332
951		GESTION FINANCIERE						
	280	Amortissements		5 000 000	0		5 000 000	
		TOTAL 951 GESTION FINANCIERE	5 000 000	0	0	0	5 000 000	0
		TOTAL GENERAL	5 000 000	5 000 000	25 100 332	25 100 332	30 100 332	30 100 332